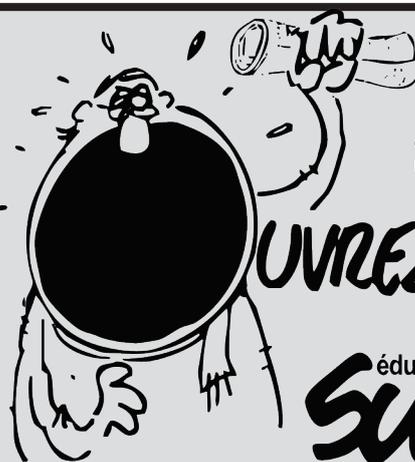


EN ROUTE POUR LE SUD 66



Union
Syndicale
Solidaires 66

UVREZ-LE!

éducation
sud66

Le journal de SUD éducation des Pyrénées-Orientales n°42

Solidaires Unitaires Démocratiques

AVS EN COLÈRE!

AESH : le sigle change, la précarité reste ! Page 6



Contre les maux de tête
rien de tel qu'un
cerveau vide.
Pour un bon
lavage quotidien,
deux gélules de
Front National
le matin,
le midi
et
le soir.

**Rythmes
scolaires :**
**toujours pas
dans le tempo!**
Page 3

**NON
à
TAFTA**
Page 4 et 5

Les **JEU**X



de l'été

Page 7



Hamon passe l'oral!

«L'éducation prioritaire?

**Bien sûr que je sais ce que c'est!
C'est quand on donne 50 euros de plus par mois à un enseignant pour qu'il ne se plaigne pas d'avoir 15 élèves en grande difficulté dans une classe de 6ème à 27. J'ai bon? Je l'ai le ministère???**»



ÉDITO

Printemps 2014

Au cours de ce printemps où des records de chaleur auraient été atteints, la température sociale n'a pas baissé d'un cran.

Une grève pour les salaires et l'emploi a reçu de la part du gouvernement une réponse conforme au dogme néolibéral : la baisse des cotisations sur les bas salaires. Or, comme elles ne sont pas des « charges », mais au contraire la part sociale du salaire pour la santé, la vieillesse, les allocations, etc., en réalité, l'augmentation sur la fiche de paie qui atteindra au minimum une cinquantaine d'euros sur l'année, se fera au détriment de la protection sociale. Même lorsqu'il paraît faire un geste, le gouvernement attaque ses propres salariés.

Sont concernés par ce transfert les agents des catégories C, B, voire quelques A en début de carrière. Pour les autres, la baisse du pouvoir d'achat est confirmée. 15% de baisse dans la dernière décennie pour l'estimation la plus basse. Chacun calculera sa fiche de paie virtuelle dans un monde où son salaire aurait stagné.

Dans le même temps, le décret sur les nouveaux statuts des enseignants du secondaire dont la parution est prévue pour un proche avenir dresse une liste de tâches liées au métier qui le rendent sur le fond impossible : aide et suivi du travail personnel des élèves (pour ceux qui auront six classes à 36 ou 10 classes à 25), conseil aux élèves dans le choix de leur projet d'orientation (ou comment faire le travail des COPsy sans

être formé), les relations avec les parents d'élèves (avec les familles recomposées, voilà une mission simple), le travail au sein d'équipes pédagogiques constituées d'enseignants ayant en charge les mêmes classes ou groupes d'élèves ou exerçant dans le même champ disciplinaire (ou comment prévoir une à deux réunions quotidiennes), etc. Toutes ses tâches nous dit-on, les enseignants les réalisaient. En les gravant dans le marbre, on reconnaît leur tâche. La reconnaissance du travail, c'est le salaire. De ce côté, nous savons ce que les gouvernants pensent réellement de nous. Par contre, inscrites dans un décret, ces tâches seront opposables à tous les récalcitrants.

Il en va de même du décret Hamon sur les rythmes scolaires. Préconiser un regroupement des activités péri-éducatives le vendredi après-midi et rétablir des journées de travail de six heures pour les enfants, c'est montrer que finalement la prétendue réforme des rythmes n'a jamais eu cela comme objet, n'en déplaisent aux belles âmes "progressistes" qui la défendent envers et contre tout. Introduire le loup du privé dans la bergerie publique sous la forme d'« activités » qui peuvent être payantes (comme la capoeira à Grenoble sous la précédente municipalité) et qui coûtent à la collectivité : voilà l'objectif. Faire passer cet allègement pour une mesure en faveur des enseignants qui pourront ici ou là partir en weekend le vendredi à midi est une nouvelle pierre jetée dans le jardin du

syndicalisme. Il en va de même de la rentrée scolaire repoussée pour un motif loufoque. Les décisions du nouveau ministre donnent les enseignants et leurs sacro-saintes vacances en pâture à une opinion qui ne sait où tourner la tête pour trouver de nouveaux boucs-émissaires à ses maux.

Dans le même temps, après des coupes sombres dans les dotations globales horaires (D.G.H.) des établissements du second degré, la bonne nouvelle est tombée dans les Pyrénées-Orientales : aucun établissement n'est classé REP+ (réseau d'éducation prioritaire +). Il faut croire que pour nos gouvernants les conditions socio-économiques dans le département sont excellentes. C'est ainsi que la priorité à l'éducation est devenue, en apparence, priorité à l'éducation prioritaire et que l'éducation prioritaire s'est réduite comme peau de chagrin à quelques établissements en France. Quatre dans l'Académie de Montpellier à comparer aux académies de Paris ou Bordeaux qui ont droit à un établissement REP+ et à l'Académie de Créteil qui en a neuf.

Le thermomètre social est au plus haut. Mais nos gouvernants sont rassurés. Pour l'heure, seuls les boucs-émissaires sont l'objet de la vindicte d'une grande partie de l'opinion.

Il nous revient donc encore et toujours de désigner le seul et vrai ennemi des salariés : le néolibéralisme de nos gouvernants.

Patrice Bégnana.



Toujours pas dans le tempo!

Face aux dissonances, notre nouveau chef d'orchestre aurait pu changer de partition sur les rythmes scolaires, mais il a préféré ne faire que quelques modifications dans le tempo pour s'accorder avec une partie de l'orchestre au détriment des autres.

Face aux difficultés et aux résistances, Hamon a ralenti un peu la cadence et « assoupli » le décret promulgué en 2013 imposant le passage aux quatre jours et demi dans toutes les communes dès la rentrée 2014.

Voici la teneur de cet assouplissement : possibilité est donnée à titre expérimental et pour une durée de trois ans de déroger aux neuf demi-journées en respectant les conditions suivantes :

- huit demi-journées minimum
- cinq matinées minimum.

Les mairies proposent conjointement avec au moins un conseil

d'école. Le recteur dispose et peut décider que l'expérimentation s'applique dans toutes les écoles de la commune quand une majorité des conseils d'école s'est exprimée en sa faveur.

Bref, s'il est impossible de revenir aux quatre jours, il est désormais possible de libérer une après-midi. Il va sans dire que le bénéfice de cet assouplissement ne reviendra au final qu'aux mairies pour lesquelles l'organisation du périscolaire sera largement simplifiée.

Pour les enseignants, le bénéfice est minime puisqu'ils auront tout de même à se déplacer cinq jours par semaine, et à Perpignan par exemple, l'amplitude horaire augmentera dans de nombreuses écoles puisque les horaires prévus sont 8h45-11h45 et 14h00-17h00 .

Quant aux élèves qui, rappelons-le, devaient être les bénéficiaires d'une réforme censée adapter l'école à

leur rythme, ils auront dans la plupart des cas :

- 5 journées d'école en continu
- des journées pleines toujours aussi longues avec une amplitude horaire parfois augmentée dans le cas où l'après-midi libérée serait celle du vendredi.

Deux jours et demi sans école, c'est bien pour le tourisme, moins pour les apprentissages !

Ce nouveau décret confirme que l'objet de cette réforme n'est pas le bien-être des enfants. Quel est-il alors ? Transfert progressif des missions de l'Éducation nationale aux collectivités territoriales ou simple enlèvement dans un projet politique mal ficelé, difficile à renier... Il est en tout cas toujours temps d'y résister !

Hélène Molin.

NON AU TRAITÉ TRANSATLANTIQUE

OU

comment se cacher derrière des idées généreuses (paix, démocratie...)
pour conclure des accords économiques

Le traité de libre-échange entre l'UE et les USA est dénommé dans la presse par de nombreuses abréviations différentes, ce qui ne facilite évidemment pas sa compréhension par les citoyens :

- APT (Accord de Partenariat Transatlantique),
- TTIP (Transatlantic Trade and Investment Partnership),
- PTCI (Partenariat Transatlantique sur le Commerce et l'Investissement),
- TAFTA (Trans Atlantic Free Trade Agreement).

Contexte de sa construction

Avec respectivement 16 360 et 15 680 milliards de dollars de produit intérieur brut (PIB), l'UE et les USA sont les deux territoires les plus riches de la planète. L'idée d'agglomérer ces deux zones économiques pour créer un seul et unique marché dominant l'ensemble de « l'économie monde » est donc naturellement assez ancienne chez les capitalistes. **Un grand marché de 800 millions de consommateurs !**

1995 : LE NOUVEL AGENDA TRANSATLANTIQUE

En décembre 1995, le Nouvel Agenda Transatlantique (NAT) est signé entre la Commission européenne, le président du Conseil européen et le président américain. À travers un plan d'action commun comportant plus de 150 objectifs, le NAT envisageait quatre domaines de collaboration :

- la promotion de la paix et de la stabilité, de la démocratie et du développement dans le monde,
- la réponse aux défis mondiaux,
- la participation à l'extension du commerce mondial et à la consolidation des relations économiques,
- la construction de « ponts » (« Building Bridges ») transatlantiques entre les acteurs.



1998 : LE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE TRANSATLANTIQUE

Une nouvelle étape est franchie avec le lancement du Partenariat économique transatlantique (PET) lors du sommet UE-USA. Il s'agit d'intensifier la coopération bilatérale afin de parvenir à terme à la construction d'un marché commun reposant sur des valeurs communes. L'ouverture des marchés et de la suppression des entraves dans le commerce et les investissements passe alors par :

- l'amélioration de la coopération réglementaire,
- l'abaissement des barrières aux échanges commerciaux,
- l'amélioration de la coordination et le rapprochement des positions des deux entités au sein des organismes internationaux.



2007 : LE CONSEIL ÉCONOMIQUE TRANSATLANTIQUE

En 2007, l'accord-cadre de création du Conseil Économique Transatlantique (CET) est signé entre la Commission européenne, le président du Conseil européen et le président des USA. L'objectif est de permettre l'intégration économique transatlantique par l'harmonisation des législations, des réglementations et des normes.

Dans ce CET, coprésidé par le représentant états-unien au commerce et le commissaire européen au commerce plus de soixante-dix firmes (privées) siègent aux côtés des représentants -publics- des USA et de l'UE. Désormais le CET est la seule instance de discussion « au sommet » entre l'UE et les USA.

2011, l'UE et les USA mettent en place un comité ad-hoc d'experts, destiné à trouver des solutions à la crise économique. Ce comité est intitulé groupe de travail de haut niveau sur la croissance et l'emploi (GTHNCE).

En 2013, sur la base des travaux annuels du CET, ce comité a publié une base de travail comprenant des recommandations à partir desquelles les discussions se sont engagées et qui seront décrites ci-après.

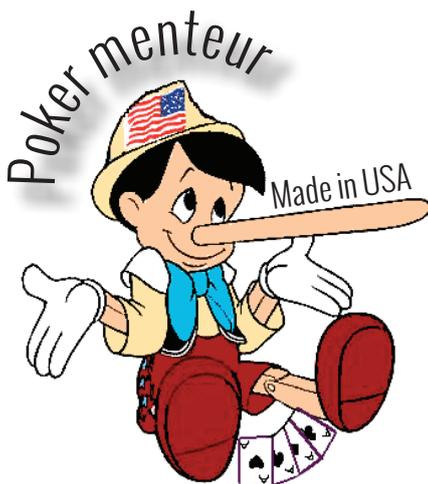
Le 14 juin 2013, le Conseil de l'UE (chefs d'État et de gouvernement) a confié un mandat de négociation à la Commission européenne, sur le domaine de compétence de l'UE (mesures tarifaires, procédures de dédouanement) et des États membres (législations sociales par exemple).

Aucune consultation des peuples par référendum ou par les parlements nationaux n'a eu lieu. Comme pour tous les traités de libre-échange, le GMT se négocie hors de toute procédure démocratique.

De surcroît, tout comme pour l'Accord Commercial Anti-Contrefaçons (ACAC), la Commission européenne s'interdit de divulguer aux parlementaires européens et à la société civile le contenu réel des textes de négociations. Le mandat n'a été connu du grand public qu'en février 2014, à la suite de fuites.

Après l'ALENA (accord de libre échange de l'Amérique du Nord entre les USA, le Mexique et le Canada) et avec le GMP (Grand Marché Pacifique), le GMT doit constituer la troisième pierre de l'édifice états-unien de guerre commerciale contre la Chine.

Le Grand Marché Transatlantique a été négocié au total par 1 pays et 1 organisation (l'UE) représentant 28 États.



Des craintes sur cette

« partie de poker » ?

Pourquoi « partie de poker »... parce que c'est ainsi qu'est principalement justifiée l'opacité volontaire des négociations en cours. Nous savons tous que négociation veut dire recul ou abandon de chacune des parties... en faveur de qui ? On ne le saura qu'à la fin, quand tout sera joué... la démocratie en marche, version « trop tard, c'est fait ! ».

SUR QUELS DOMAINES PRINCIPAUX PEUT-ON AVOIR DES CRAINTES ?

Sur les règles sanitaires européennes, déjà loin d'être satisfaisantes, bientôt balayées d'un revers de la main par une harmonisation réglementaire avec des normes américaines minimalistes, autorisant bœuf aux hormones, poulet chloré et absence complète de transparence sur les aliments issus de cultures OGM, autant de produits controversés qui pourraient être imposés par le TAFTA. C'est toute notre agriculture, notre terroir et notre alimentation qui pourraient être bouleversés par cette ouverture aux produits issus du marché américain.

Sur les règlements de conflits, entre entreprises et États. Un exemple simple. Actuellement, une entreprise américaine qui veut s'implanter en Europe et se trouve confronté à la législation nationale d'un (ou plusieurs) pays peut porter plainte sur cette « entrave » auprès des tribunaux dudit pays... qui statuent... en fonction de la réglementation s'appliquant dans ledit pays ! C'est-à-dire, très souvent en faveur de l'application (raisonnable et juste) de l'application de la dite réglementation. Donc souvent en défaveur de l'entreprise (états-unienne) si celle-ci contrevient à ladite réglementation. Et bien le Grand Marché Transatlantique propose que ce soient des tribunaux « indépendants » qui statuent. Quelle perversion de la notion d'indépendance ! Ce serait des tribunaux gérés par des instances

privées et délocalisées. Pour tout dire, indépendante de la notion de respect des réglementations nationales. Hé, HOP ! L'étiquetage obligatoire sur la traçabilité d'un produit... oubliée ! Hé, HOP ! Le respect d'avertissement de présences de nano-particules « nocives » dans un produit... oubliée !

En vrac, d'autres domaines présentés sur le site :

« stoptafta.wordpress.com »

- sécurité alimentaire
- gaz de schiste
- emploi
- santé
- retraites
- eau et énergie
- liberté et vie privée
- services publics
- culture et production artistique
- enseignement

Francis Maury.



EN ROUTE POUR LE SUD 66

AVS EN COLÈRE !

AESH : le sigle change, la précarité reste !

Les AVS (Assistants de Vie Scolaire), qui accompagnent les élèves en situation de handicap, deviennent des AESH (Accompagnant-e-s d'élèves en situation de handicap) : d'un contrat précaire à l'autre à temps partiel, la pauvreté est pérennisée dans l'Éducation Nationale... Précarité et flexibilité ont de beaux jours devant elles !...

Le projet de décret présenté au Comité Technique Ministériel (CTM) le 19 mai dernier prévoit que les AVS seront remplacé-e-s par des Accompagnant-e-s d'élèves en situation de handicap (AESH). Censé être une nouvelle étape du processus de professionnalisation des AVS initié en 2013, ce décret prévoit que les AVS sous contrat d'AED (assistant-e-s d'éducation) ayant totalisé 6 années dans la fonction d'accompagnement des élèves en situation de handicap seront éligibles à un CDI. Ces CDI seront conclus par le Recteur de l'académie pour une durée de travail d'au minimum 24h hebdomadaires annualisées sur une période allant de 39 à 45 semaines.

Pour SUD Éducation plusieurs points du décret sont inacceptables :

- 6 ans de précarité seront, au minimum, nécessaires pour éventuellement accéder à un CDI sans que les années effectuées sous contrat aidé - CUI (contrat unique d'insertion) ne soient prises en compte.

- L'essentiel des contrats seront à temps partiel (l'excuse étant que les élèves du primaire n'ont pas 35h).

- Un grand nombre de recrutements de personnels sous contrats aidés (CUI) vont se poursuivre sans perspective de CDD de droit public en fin de contrat.

- Ces personnels effectuant des missions qui relèvent du service public d'éducation sont employés sur des bases salariales scandaleusement basses.

Si SUD éducation reconnaît l'avancée que constitue l'extension du dispositif de « CDIisation » aux futur-e-s AESH ayant exercé 6 ans avant le 1er janvier

2013, nous condamnons la poursuite du recours systématique aux personnels précaires et la pérennisation de la pauvreté pour une frange grandissante de collègues. En application de la loi Le Pors, le statut de fonctionnaire doit rester la norme pour des missions pérennes !

Rien dans ce décret n'annonce la fin du turn-over des accompagnant-e-s des élèves en situation de handicap et la fin des problèmes de discontinuité du service public y afférents. Rien, ni dans le statut ni dans les salaires, n'incitera les futur-e-s collègues à rester en poste.

Arrêtons de brader l'accompagnement des élèves en situation de handicap !

SUD EDUCATION REVENDIQUE :

- la titularisation de tous les AVS en poste sans condition de concours, ni de nationalité.
- une formation adaptée.
- des temps pleins.
- une revalorisation du salaire.



Les AVS d'Île-de-France en grève le 27 mai dernier.



EN ROUTE POUR LE SUD 66

**J
E
U
X**

L	T	T	E	D	X	O	Y	X	L	L	I	A	E	I	J	U	H
U	E	H	M	I	N	T	E	R	S	Y	N	D	I	C	A	L	E
P	R	E	C	A	I	R	E	S	Q	S	E	A	N	Z	L	J	X
W	C	R	A	G	O	P	E	L	G	A	P	U	B	T	C	K	O
K	E	R	P	T	S	R	K	K	I	S	V	L	Y	V	W	H	S
P	S	Y	J	O	J	T	P	X	L	J	T	U	J	J	K	D	K
R	E	T	G	U	N	T	Q	Z	E	N	I	A	H	A	M	O	N
O	Q	H	X	T	M	D	I	S	T	H	E	R	T	Z	A	X	J
G	J	M	Q	Z	H	A	E	U	S	R	J	E	E	U	U	U	J
R	B	E	O	C	S	O	P	R	J	B	E	P	N	I	T	R	V
A	N	S	Y	A	M	Y	X	V	A	I	O	+	V	P	O	S	P
M	A	G	Y	U	B	S	D	C	U	T	H	G	U	V	W	V	Z
M	J	B	Q	Q	F	D	P	F	N	Q	I	O	D	M	W	S	H
E	M	H	C	X	S	F	R	U	E	Y	U	O	W	F	B	R	A
S	X	N	A	D	G	E	R	M	S	H	H	R	N	Y	V	V	K

M
O
T
S

M
E
L
E
S

1. Nouveau chef : H _ _ _ _
2. Ceux de 1950 passent à la trappe : _ T _ _ _ _
3. Quatre lettres qui font bondir Farida Belghoul : _ _ C _
4. Parents contre les rythmes : _ _ L _ _ _ J _ _ _ _ _
5. Tous les syndicats ensemble : I _ _ _ _ S _ _ _ _ _
6. Toujours d'actualité, mais toujours pas dans le tempo : _ _ _ _ _
7. Nouveau sigle de l'éducation « super » prioritaire : _ _ _ +
8. AED, CUI, contractuels... : _ _ _ C _ _ _ _ _
9. Ont été l'objet d'une consultation pour les renouveler : _ _ _ _ R _ _ _ _
10. de 1.1 dans le secondaire le plus prioritaire : P _ _ _ _ _

La
grille
de
Sud
au
c*!!!

5	6					2		3
	8					5		
			1		9	6		
			8				6	
		2				1		
	3				5			
		8	7		4			
		7					1	
2		5					4	7



11 JUIN, « RÉCUPÉRATION » DU 2 SEPTEMBRE. REFUSONS LE TRAVAIL GRATUIT !

V. Peillon a décidé de nous faire « récupérer », le mercredi 13 novembre et le mercredi 11 juin, la journée de pré-rentrée du lundi 2 septembre, que nous avons pourtant déjà travaillée... Il faut s'opposer à cette logique du travailler plus (et gagner pareil). La fédération SUD éducation appelle à refuser de travailler deux fois une journée, qui plus est sans être payé. Un préavis de grève national couvre l'ensemble des personnels du 1er et du 2nd degrés. Nous appelons les personnels à faire grève le 11 juin ou à boycotter ce travail gratuit par tous les moyens proposés localement par les organisations syndicales.

Comité de Vigilance Antifascistes des P.O.

Le samedi 7 juin à 17 heures, place de la République à Perpignan, le Comité de Vigilance Antifasciste organise un rassemblement à la mémoire de Clément Méric, mort sous les coups du fascisme, à Paris, il y a un an de cela (le 5 juin 2013)...

Le fascisme, les fascismes ne cessent de progresser en France et en Europe, à la faveur des politiques menées ici et là, par des gouvernants qui ne cessent de renforcer le courant de l'austérité et, dans le même temps, font marcher la planche à billets en direction des grands patrons.

Chômage de masse, démantèlement des protections sociales, baisse du pouvoir d'achat, prises en compte des revendications patronales et privatisations des services publics. Toutes ces mesures se généralisent et atteignent plus du tiers de la population française qui ne cesse de s'appauvrir et se précariser...[...]

Nous vous invitons à nous rejoindre nombreuses et nombreux, organisations et personnes, afin de donner à ce rassemblement le caractère massif que la lutte AntiFa en nécessite...

Ce rassemblement se fera sans drapeaux. Des prises de paroles des organisations qui composent le CVA (CGA ; CNT66 ; CNT-SO ; CUP ; NPA ; Solidaires) seront suivies de celles que les autres organisations ou individu-e-s présent-e-s désiraient assurer...

Toutes et tous SAMEDI 7 JUIN à 17H, Place de la République à Perpignan.

SOMMAIRE

ÉDITO : PRINTEMPS 2014	P 2
RYTHMES SCOLAIRES, TOUJOURS PAS DANS LE TEMPO P 3	
NON AU TRAITÉ TRANSATLANTIQUE !.....	P 4/5
AVS EN COLÈRE	P 6
JEUX DE L'ÉTÉ	P 7
BRÈVES GÉNÉRALES !	P 8

Permanence les jeudis
et vendredis

Local Solidaires
10, rue du Théâtre
66000 Perpignan
tel : 06-84-89-01-17

e-mail :

sudeducation.66@laposte.net

site web départemental :

www.sudeducation66.org

site web national :

www.sudeducation.org

EN ROUTE POUR LE SUD 66

Journal trimestriel
édité par

Sud Education 66
3, impasse San Gil
66000 Perpignan

imprimé par

Routage Catalan

58, avenue de Rivesaltes
66240 Saint-Estève

n° 42 - Juin - Juillet - Août 2014

N° de CPPAP : 0918 S 06756

Dépôt légal : à parution

Directeur de publication :

Benjamin Garcia

EQUIPE SYNDICALE

Francis Maury (déch. 13h)

Hélène Molin (12h)

Emmanuel Peroy (3h)

Mikaël Thévenot (3h)

Marc Anglaret

Patrice Bégnana

Michel Benkemoun

Patrick Billard

Anne-Julie Borne

Colette Hybert

Léon Sergeant

Priscilla Vallès